

COMMUNE DE PIETRALBA (Haute Corse)

SELURL Marie Anne PIERI

Notaire de la république – Officier Public

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 26 février 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : **Mr Louis Noël LUCIANI**, en son vivant dt à PIETRALBA (20218) Place Commune, époux de Mme Lucie Conception GIUDICELLI, né à PIETRALBA le 23 décembre 1922, décédé à BASTIA (20200) le 12 avril 1995.

Désignation du bien :

COMMUNE DE PIETRALBA (Haute Corse) :

Dans un immeuble cadastré section B n°241 ldt 1 CHE CHJASSU DI U PRESBITERU (85ca).

En se plaçant du côté de la façade haute :

Lot n°6 : **Au rez-de-chaussée** accessible directement depuis la ruelle : une pièce formant l'angle Nord-Ouest.

Lot n°7 : **Au 1^{er} étage** accessible par un escalier intérieur depuis la pièce décrite ci-dessus ou depuis la ruelle par un escalier extérieur : un appartement comprenant : une salle de bains avec wc extérieur une entrée et 3 chambres.

Lot n°8 : **Dans les combles** accessibles par une trappe depuis le lot décrit ci-avant : un grenier non aménageable.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI